

## Déclaration liminaire au CSAA de l'académie d'Amiens du mardi 15 octobre 2024

M. le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSAA de l'académie d'Amiens,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier entre autres les bilans d'effectifs élèves et les ajustements de moyens qui ont été opérés dans les LGT et lycées professionnels de notre académie.

Ce CSAA se déroule juste après l'annonce du coup de rabot du gouvernement sur le budget de l'Education nationale qui va avoir un impact énorme sur les politiques éducatives de notre pays, au détriment de la préparation de l'avenir et alors même que la situation est déjà alarmante :

- **4035 postes d'enseignants supprimés** dans l'enseignement scolaire public, dont plus de 3000 dans le 1<sup>er</sup> degré
- non respect des engagements de la <u>loi</u> de programmation de la recherche,
- affaiblissement budgétaire programmé des universités et donc de la recherche et de l'enseignement supérieur publics,
- réduction des dépenses de fonctionnement quasi partout sans même assumer quels services ne seront plus rendus à la population, et au détriment en particulier des plus fragiles,
- dépenses de fonctionnement et d'intervention en baisse pour les actions en faveur de la jeunesse et de la vie associative et toujours pas d'abandon du SNU alors que notre pays a besoin de politiques de jeunesses cohérentes tournées vers l'émancipation.

Le message est clair : les conditions de travail des agents du service public de l'éducation et de la formation des jeunes vont continuer de se dégrader alors même que le manque d'attractivité de ces métiers fait la une des médias depuis quelques années.

Le coup de rabot dans l'enseignement public, justifié par la baisse démographique, nie les réalités de travail des personnels. Le travail s'est intensifié, il est transformé par le développement de l'inclusion sans moyens et organisations adaptées.

Nous alertons depuis plusieurs années sur ces enjeux, la réponse donnée hier soir par **le gouvernement tourne le dos à la révolution de l'inclusion** et les dossiers de presse qui se veulent rassurants n'y feront rien. Le gouvernement doit prendre au sérieux la parole des agents et de leurs représentants, prendre au sérieux et répondre aux alertes nombreuses, émises par les agents et leurs représentants en particulier sur les registres santé et sécurité au travail.

Les grands discours sur la recherche publique sont démonétisés avec une loi de programmation réduite au tiers des engagements pris.

Dans les années qui viennent, de la maternelle à l'université, notre pays devra relever le défi du renouvellement générationnel avec le départ à la retraite de nombreux agents. L'absence de programmation pluriannuel des recrutements, la diminution brutale du nombre de postes envoient aux étudiantes et étudiants, aux actifs et actives **un message contraire à celui de l'attractivité.** 

Notre pays n'attirera pas dans les métiers de l'éducation, ni dans les carrières scientifiques en ayant la seule règle à calcul comme boussole. Ces politiques publiques qui devraient être considérées comme un investissement : accompagner les jeunes générations dans l'acquisition et la construction des connaissances, des compétences leur permettant de s'émanciper, d'avoir du pouvoir d'agir sur le monde qui sera le leur demain.

Toujours concernant les annonces effarantes du gouvernement, le premier ministre avait indiqué souhaiter faire porter l'effort sur les fonctions support des ministères en ne remplaçant pas les départs à la retraite. Pour la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, c'est non!

Faut-il rappeler que, globalement, le nombre de postes est déjà bien moins important qu'il ne l'était en 2010? L'ancien ministre de l'Éducation Blanquer et celles et ceux qui lui ont succédé comme le sénateur Paccaud, ont reconnu la sous-administration du Ministère de l'Éducation nationale. Ainsi, dans les lois de finance, on évalue des indicateurs de performance. L'un d'eux établit pour chaque ministère le nombre d'ETP utilisés pour la gestion de 1 000 agents. Pour l'Éducation nationale, en 2023, on était à 6 pour 1000. Dans d'autres ministères, il se situe entre 21 et 36 pour 1 000 !

Il ne faut jamais avoir mis les pieds dans un Rectorat, une DSDEN, les services administratifs d'un EPLE pour ne pas mesurer à quel point la charge de travail ne fait qu'augmenter. La pression est journalière. Les conditions de travail se dégradent. Il y a trop rarement de décompte complet et clair des heures supplémentaires effectuées.

Lorsqu'elles sont comptabilisées, elles ne sont pas valorisées à la hauteur prévue dans le droit. Elles ne sont jamais rémunérées. Tous les agents ne disposent pas d'un compte épargne temps (C.E.T). Si le premier ministre, comme il l'a indiqué dans son discours de politique générale, veut mettre l'Éducation nationale dans ses priorités, il doit reconnaître et valoriser les fonctions support. La CFDT Education refuse toute suppression de poste comme il refuse la remise en cause de l'accord temps de travail. En effet, la cour des comptes l'interroge. Et, désormais, à toute revalorisation, on nous oppose la re-discussion du cadre du temps de travail.

Le travail, tout le travail doit être considéré. Nous demandons le renforcement des équipes et des réflexions sur l'organisation du travail pour que le travail soit soutenable.

Par ailleurs le Sgen-CFDT Picardie souhaite revenir sur plusieurs sujets plus locaux.

Concernant les évaluations d'école, il est urgent de décider d'une politique commune aux 3 départements de notre académie en prévoyant, à l'image de nombreuses autres académies, une reconnaissance, pour les collègues concernés, du temps passé sur ces évaluations. Si le département de l'Aisne a pu prévoir une journée (à la demande des équipes ?) sur laquelle les enseignants étaient remplacés dans leur classe pour pouvoir travailler à l'évaluation de leur école, il apparaît que rien n'est prévu à notre connaissance dans les autres départements. Les 108h ne sont pas extensibles, nos collègues sont éreintés et nous vous demandons instamment, M. le Recteur de donner des consignes aux 3 départements afin que les collègues concernés par une évaluation d'école puissent bénéficier d'une journée sur laquelle ils seront remplacés et de 9 h de formation en lieu et place des 18h réglementaires (comme dans d'autres académies).

En outre, les collègues faisant passer les évaluations nationales imposées du CP au CM2 peuvent réglementairement bénéficier d'une décharge de 6h d'APC. Au regard du temps passé à corriger et à recevoir les parents dans le cadre de ces évaluations, les collègues nous alertent sur le fait qu'ils y passent bien plus de temps que les 6h « offertes » en contrepartie. A titre d'exemple, une collègue de CM2 ayant 25 élèves, y a passé 17heures (7 heures de correction et 25x20 mn par élève dans le cadre des rencontres avec les familles). Encore une fois, les 108h ne sont pas extensibles et les collègues sont usés par ce manque de reconnaissance.

Concernant le dispositif des AED en préprofessionnalisation dont la suppression a été annoncée sans même que ce dispositif soit évalué encore une fois : il apparaît que certains collègues professeurs des écoles s'étaient engagés pour 3 ans à accueillir dans leur classe un AED. Pour autant, certains collègues très investis dans cette mission n'ont plus d'AED dans leur classe alors que le dispositif devait permettre aux AED déjà recrutés sur les 2 années précédentes de pouvoir poursuivre. Avez-vous une explication à nous fournir ?

Sur le sujet des pactes enseignants, pouvez-vous nous indiquer quand les professeurs des écoles seront informés des parts de pacte dont ils peuvent bénéficier? Vous nous aviez annoncé en juin que l'enveloppe serait reconduite dans les mêmes proportions pour le 1<sup>er</sup> degré et abondée pour le 2<sup>nd</sup> degré, pouvez-vous nous indiquer si cette information est toujours d'actualité?

A ce sujet, il semble que dans l'Aisne, on demande aux directrices et directeurs d'écoles de répartir eux-mêmes l'enveloppe de pactes qui leur est confiée y compris dans des situations où toutes les parts demandées ne sont pas octroyées. Doit-on comprendre que l'autonomie des directrices et directeurs d'écoles ne s'applique que dans les situations difficiles à gérer comme celleci. Cela est inacceptable pour le Sgen-CFDT Picardie d'autant que cela risque de créer des tensions dans les équipes si tel était le cas.

Toujours concernant le pacte enseignant mais dans les établissements du second degré, il apparaît que cela bloque pour les briques qui ne sont pas attribuées dans le cadre des RCD. En effet, certains chefs d'établissement bloquent tout en attendant que toutes les briques RCD (qui représentent 56% des briques attribuées) soient prises alors même qu'ils pourraient déjà distribuer les autres. Il convient de redonner des consignes afin que cela soit débloqué.

De plus, nous souhaitons également revenir sur le problème des HSE dans les établissements du second degré, Outre le fait que le Ministère ait encore récupéré des moyens en imposant une conversion des HSA en HSE bien moins avantageuse que celle qui prévalait jusqu'ici (1 HSA valant 36 HSE auparavant et n'en valant plus que 30 désormais), il apparait que l'académie a fait le choix de ne pas en octroyer ou n'a pas communiqué suffisamment auprès des établissements pour qu'elles puissent être demandées. Celles qui ont été octroyées sont fléchées et sont loin de permettre de répondre à tous les besoins. A priori la DOS attendrait les sollicitations des établissements pour les nombreux besoins qui ne sont pas couverts. Une consigne en ce sens a-t-elle été adressée aux chefs d'établissements? Les collègues sont très inquiets et se demandent comment seront reconnus plusieurs des missions ou projets habituellement financés en HSE : les RCD hors pacte, les oraux blancs ou officiels (certains collègues étaient amenés à faire plusieurs heures supplémentaires lors des semaines de passation), la formation des élèves à la PSC1, les projets chorale et tous les projets qui permettaient d'œuvrer au service des élèves auparavant... L'absence de cadrage sur la disponibilité et l'utilisation possible des HSE au sein de notre académie fait monter la grogne dans les établissements et crée des tensions entre les équipes pédagogiques et les chefs d'établissements. Ainsi, pouvez-vous, M. le Recteur, nous indiquer comment l'académie a prévu de reconnaître les missions précédemment listées? Une communication aux établissements au sujet des HSE (y compris pour les informer que des HSE sont mobilisables pour les RCD hors pacte) est vivement souhaitable, est-ce prévu ?

Concernant les collèges et les groupes de besoin, rejetés par une grande majorité des collègues, l'inquiétude est importante chez les enseignants de mathématiques qui craignent d'être nombreux à avoir un service partagé entre plusieurs établissements une fois les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> intégrées à ce « dispositif ».

Par ailleurs, la situation de nos collègues TZR est alarmante. Plusieurs d'entre eux se retrouvent avec des affectations bien loin de chez eux. Si la situation des collègues enseignants contractuels doit être examinée avec attention, leur affectation ne doit pas se faire au détriment de celle des titulaires. Une réflexion doit être menée rapidement en ce sens afin d'améliorer les conditions de travail de nos collègues TZR.

Au sujet de la voie professionnelle, les collègues enseignants sont inquiets face à l'absence de cadrage de l'épreuve de terminale. Pour pouvoir préparer les élèves aux épreuves, il est essentiel de connaître un minimum le contenu de celles-ci... Avez-vous des informations du Ministère à ce sujet ?

Concernant les AESH, nombre d'entre eux (et en particulier pour les collègues affectés dans les établissements privés) nous font savoir qu'ils financent eux-mêmes le matériel d'élèves accompagnés qui ne l'ont pas. Il nous semble important que chaque établissement prévoie un petit budget permettant d'acheter feuilles, stylos et le matériel de base pour éviter à nos collègues, parmi les plus mal rémunérés de l'Education Nationale de les prendre à leur charge.

Pour terminer sur une note positive, malheureusement bien isolée parmi l'ensemble des éléments précédents, le Sgen-CFDT Picardie est très satisfait des échanges conduits avec l'administration dans le cadre du GT AESH qui s'est tenu le 20 septembre. Ces derniers ont été très constructifs et ont permis de rétablir plusieurs éléments pour qu'ils soient conformes à la réglementation nationale.